

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Eau et Loire</b>	<b>429</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le régime cadre exempté n° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 et notamment son article 6.1,
- VU** le régime SA. 50388 (ancien 39618) relatifs aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire pris sur la base des lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État d'une part dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020, accepté par la Commission européenne le 26 février 2018 et publié au JOUE le 8 juin 2018,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Environnement et notamment l'article L211-7,
- VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 26 et 27 janvier 2006 relative au Contrat régional de bassin versant,
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 29 juin 2015 approuvant le Contrat de plan interrégional Loire 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 29 juin 2015, approuvant le Contrat pour la Loire et ses annexes 2015-2020,

- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant les deux règlements d'intervention de la politique de l'eau,
- VU** les délibérations du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 et ses décisions modificatives, notamment son programme 429,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020, approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 septembre 2016, accordant une aide de 13 140 € au Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents pour la troisième tranche des travaux de restauration des milieux aquatiques sur le Lathan ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Boivre-Acheneau-Tenu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Lay »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Vilaine »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Grand Lieu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018, approuvant l'avenant d'ajustement « type »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Evre Thau Saint-Denis »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Mayenne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 février 2019 autorisant la Présidente à signer tout document relatif au dépôt du projet intégré LIFE REVERS'EAU,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Baie de Bourgneuf »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Vie et Jaunay»,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 27 septembre 2019, accordant une aide de 3 085 € pour l'aide au pilotage de l'irrigation grâce à la mise en place de sondes capacitives ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Littoral Guérandais »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Sillon et Marais Nord Loire »,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Havre Grée et affluents de la Loire en pays d'Ancenis »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Sarthe Amont »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant les conventions type « animation MAEC »
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Brière-Brivet »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Erdre »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Oudon »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Chère-Don-Isac »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Authion »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Huisne aval »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 mai 2020 attribuant une aide à la CUMA OPTI MAT pour développer l'entretien mécanique des cultures,
- VU** la consultation de la Commission régionale pour l'agro-environnement et le climat en date du 3 février 2020.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

Accompagnement à l'animation et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Contrats Régionaux de Bassins Versants (CRBV) et Contrats territoriaux Eau (CT Eau)

**ATTRIBUE**

huit subventions pour un montant global de 146 220 € au titre de l'animation des SAGE, CRBV ou CT EAU, conformément au tableau présenté en annexe 1 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 146 220 € ;

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n°9 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier ;

**AUTORISE**

la prise en compte des dépenses liées à l'animation des SAGE, CRBV et CT EAU, détaillées en annexe 1, à compter du 1er janvier 2020.

**Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)**

**ATTRIBUE**

huit subventions pour un montant global de 95 947 € au titre de l'animation des MAEC, conformément au tableau présenté en annexe 2 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 95 947 € ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions correspondantes avec les structures sur la base des conventions types adoptées par délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020.

**Soutien aux territoires de SAGE non approuvés**

**ATTRIBUE**

cinq subventions pour un montant global de 139 179 €, telles que présentées en annexe 3 ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme pour un montant de 139 179 € au titre du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 3.

**Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV) et Contrats territoriaux Eau (CT Eau)**

**APPROUVE**

le programme d'actions 2020 du Contrat régional de bassin versant « Sèvre-nantaise » présenté en annexe 4 ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer le Contrat régional de bassin versant « Sèvre-nantaise » 2020, conformément à la convention « type » approuvée par délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme pour un montant de 326 699 € au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ;

**APPROUVE**

le programme d'actions 2020-2021 du Contrat régional de bassin versant « Layon - Aubance - Louets » présenté en annexe 5 ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer le Contrat régional de bassin versant « Layon - Aubance - Louets » 2020-2021, conformément à la convention « type » approuvée par délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondant au financement de la première année du Contrat, pour un montant de 256 975 € au titre du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ;

**APPROUVE**

le Contrat territorial cadre "Marais poitevin" 2020-2022 figurant en annexe 6 ;

**AUTORISE**

la Présidente à le signer.

Avenants aux Contrats régionaux de bassins versants (CRBV)

**ANNULE**

partiellement, à hauteur de 159 924 € l'affectation d'autorisation de programme de 542 740 € votée par délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017 ;

**APPROUVE**

les nouvelles actions détaillées en annexe 7, présentées au titre de l'avenant au CRBV « Boivre-Acheneau-Tenu » 2017-2019 ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer l'avenant correspondant, conformément à l'avenant d'ajustement «type» approuvé par délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 ;

**ANNULE**

partiellement, à hauteur de 290 976 € l'affectation d'autorisation de programme de 1 108 217 € votée par délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017 ;

**APPROUVE**

la nouvelle action détaillée en annexe 8, présentée au titre de l'avenant au CRBV « Lay » 2017-2019 ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer l'avenant correspondant, conformément à l'avenant d'ajustement «type» approuvé par délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 ;

**ATTRIBUE**

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CRBV « Boivre Acheneau Tenu », représentant un montant de 72 616 €, conformément au tableau présenté en annexe 9 ;

**ATTRIBUE**

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau « Brière Brivet », représentant un montant de 2 500 €, conformément au tableau présenté en annexe 10 ;

**ATTRIBUE**

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau « Sillon et Marais Nord Loire », représentant un montant de 6 688 €, conformément au tableau présenté en annexe 11 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CRBV « Littoral Guérandais », représentant un montant de 18 830 €, conformément au tableau présenté en annexe 12 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, sept subventions au titre du CT Eau « Chère Don Isaac », représentant un montant de 99 555 €, conformément au tableau présenté en annexe 13 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CRBV « Erdre », représentant un montant de 15 550 €, conformément au tableau présenté en annexe 14 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CRBV « Hâvre Grée », représentant un montant de 139 100 €, conformément au tableau présenté en annexe 15 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, sept subventions au titre du CT Eau « Oudon », représentant un montant de 153 110 €, conformément au tableau présenté en annexe 16 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV « Vilaine », représentant un montant de 2 000 €, conformément au tableau présenté en annexe 17 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV « Baie de Bourgneuf », représentant un montant de 14 185 €, conformément au tableau présenté en annexe 18 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, cinq subventions au titre du CRBV « Grand-Lieu », représentant un montant de 34 331 €, conformément au tableau présenté en annexe 19 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CT Eau « Authion », représentant un montant de 7 315 €, conformément au tableau présenté en annexe 20 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CRBV « Evre Thou Saint Denis », représentant un montant de 8 093 €, conformément au tableau présenté en annexe 21 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, huit subventions au titre du CRBV "Mayenne", représentant un montant de 49 357 €, conformément au tableau présenté en annexe 22 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CRBV « Sarthe Amont », représentant un montant de 44 538 €, conformément au tableau présenté en annexe 23 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CT Eau « Huisne aval », représentant un montant de 54 794 €, conformément au tableau présenté en annexe 24 ;

**ATTRIBUE**

sur l'enveloppe affectée, cinq subventions au titre du CRBV « Lay », représentant un montant de 145 352 €, conformément au tableau présenté en annexe 25 ;

**ATTRIBUE**

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV « Vie et Jaunay », représentant un montant de 46 984 €, conformément au tableau présenté en annexe 26 ;

**APPROUVE**

les conventions avec l'association VIVAGRI présentées en annexes 27 et 28 ;

**AUTORISE**

la Présidente à les signer.

**2 - Gestion durable de la Loire**

Contrat pour la Loire et ses annexes

**ATTRIBUE**

une subvention de 16 480 € au Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire pour la réalisation d'études complémentaires dans le cadre du programme d'évaluation du CLA pour un montant subventionnable de 32 960 € TTC ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 6 000 € à la commune de Sainte-Luce-sur-Loire pour la première phase de la renaturation du Bras de l'île Clémentine, pour un montant subventionnable de 20 000 € HT ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme de 22 480 €, au titre du Contrat de plan interrégional Loire 2015-2020.

**3 - Ajustements administratifs**

**APPROUVE**

la convention avec la CUMA départementale de Mayenne présentée en annexe 29 ;

**AUTORISE**

la Présidente à la signer ;

**ANNULE**

pour partie la délibération de la Commission permanente du 27 septembre 2019 en ce qu'elle attribue une subvention de 3 085 € à l'association Vivagri Sarthe pour l'aide au pilotage de l'irrigation grâce à la mise en place de sondes capacitatives pour préserver la ressource en eau - phase 1, dans le cadre du CRBV Huisne (arrêté 2019\_10868) ;

APPROUVE

la prorogation de la subvention attribuée au Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents pour la troisième tranche des travaux de restauration des milieux aquatiques sur le Lathan (arrêté 2016\_07855) jusqu'au 31 décembre 2020.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs